Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_018-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 9 février 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-018

Le lundi 9 février 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 12 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 12

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_018-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 9 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Habitat et Gens du voyage	N° DE L'ACTE : DB- 2026-018
HABITAT		
Objet : Compagnons Bâtisseurs de Bretagne - Convention partenariale triennale 2024/2026 - Avenant - Signature		

Rapporteure : Madame Suzanne LEBRETON

Compagnons Bâtisseurs de Bretagne – Convention partenariale triennale 2024/2026 – Avenant – Signature

Depuis 2015, l'intercommunalité a mis en place une action d'auto-réhabilitation accompagnée, animée par les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB.)

L'action des Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB) s'adresse à des publics très modestes qui souhaitent réaliser des travaux par eux-mêmes mais qui, pour ce faire, ont besoin d'un accompagnement social et/ou technique. Ils interviennent principalement sur le parc privé et majoritairement en accompagnement de Propriétaires Occupants (PO).

Toutefois, jusqu'en 2024, dans le cadre du Contrat de Ville, les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne intervenaient aussi sur le parc social, via des actions à destination des locataires et ce, uniquement pour les logements situés dans le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) de Dinan. Dinan Agglomération participait financièrement à cette action à hauteur de 5 000 €.

Suite aux désengagements progressifs des partenaires, il a été décidé la fin du subventionnement des actions portant sur le parc public et le report de ce budget vers le parc privé et la réalisation de chantier.

Afin de permettre la continuité du partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne, mais également de renforcer les interventions courtes (moins de deux jours) appelées « interventions Brico Bus », un avenant à la convention 2024-2026 est proposé abondant de 5 000 € la convention Parc Privé.

Objectifs et coûts unitaires :

PART FIXE			
Subvention au fonctionnement de l'association	20 000 €		
PART VARIABLE			
Phase amont chantier	Coût unitaire	Objectifs	Coût global
Pré-visite	200 €	16	3 200 €
Accompagnement PO lourd (sortie d'insalubrité, situation technique ou sociale complexe)	1 800 €	2	3 600 €
Accompagnement PO ou locataire léger	900 €	10	9 000 €
Phase chantier	Coût	Objectifs	Coût global

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_018-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260216-DB_2026_018-DE

	unitaire		
Travaux locataires ou propriétaires (nombre de jours de main d'œuvre financés dont participation aux frais de mission)	454 € par jour	56	25 424 €
Travaux Bricobus (moins de 2 jours)	454 € par jour	11	4 994 €
Fonds matériaux			502 €
		Total part variable	46 720 €
		TOTAL ANNUEL	66 720 €

De la même manière que pour les années précédentes, la convention prévoit l'application de deux modalités financières directes :

1. Le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 000 € déclenché à la signature de la convention pour la 1ère année puis dans le courant du 1er trimestre pour les suivantes,
2. Le paiement des prestations réalisées en deux factures par an. (46 720 €).

Vu l'action n°4 intitulée « requalifier globalement le bâti existant » du Programme d'Actions et d'Orientation du PLUIH adopté le 27 janvier 2020.

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 28 septembre 2023 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération.

Vu la délibération DB 2024-066 du 23 avril 2024 portant sur l'adoption de la convention partenariale triennale avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB).

Ainsi,

Considérant les éléments exposés ci-dessus,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** le projet d'avenant à la convention de partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (CBB) en augmentant la subvention versée à l'association de 5 000 € sur la part variable, qui passe de 41 720 € à 46 720 €,

Soit une subvention de 66 720 € (contre 61 720 €).

- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 10 février 2026

La secrétaire de séance,

Suzanne LEBRETON,

Le Président,

Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION